

DÉPARTEMENT

DE

MAINE & LOIRE

ARRONDISSEMENT

ANGERS

COMMUNE

de

CHALONNES SUR LOIRE

49290

OBJET :

2020 - 207

DOMAINE ET PATRIMOINE -
DENOMINATION DE VOIES AUX
LIEUX DITS LES LIGERAIS, LA
CROIX VERTE, LE RABOUIN ET LA
GROTTE

Convocation du 8 Décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Conseillers présents :

27 présents – 2 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121.25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du
procès-verbal a été affiché à la porte
de la mairie le 17.12.2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE

Séance du 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE, convoqué le 8 Décembre 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Halle des Mariniers en raison de la crise sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MONNIER, Maire de Chalonnnes-sur-Loire.

Etaient présents : Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. William POISSONNEAU, Mme Betty LIMOUSIN, M. Pascal PAGÈS, Mme Anne MOREAU, M. Wilfried BIDET, Mme Magalie GARREAU, M. Richard VIAU, Mme Annie GOURDON, Mme Jacqueline POIRIER, M. Vincent LAVENET, M. Jean-Claude SANCEREAU, M. Philippe GITEAU, Mme Martine RICHOUX, Mme Martine FARDEAU, M. Alain MAINGOT, M. Mikaël LE VOURCH, M. Arnaud GARREAU, , Mme Florence DHOMMÉ, Mme Anne HUMBERT, M. Aurélien GUILLET, M. Jacques SARRADIN, M. Marc SCHMITTER, Mme Anne UZUREAU, Mme Véronique ONILLON, M. Fernando GONÇALVES, Mme Maud AVANNIER.

Pouvoir :

Mme Jessica GUEGNIARD ayant donné pouvoir à Mme Annie GOURDON

Mme Stella DUPONT ayant donné pouvoir à Mme Stella DUPONT

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline POIRIER

Accusé de réception en préfecture
049-214900631-20201214-2020-207-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

2020 - 207 - DENOMINATION DE VOIES AUX LIEUX DITS LES LIGERAIS, LA CROIX VERTE, LE RABOUIN ET LA GROTTÉ

M. Vincent LAVENET, conseiller municipal délégué à l'aménagement et à l'urbanisme, explique au conseil municipal que dans le cadre de la mission d'adressage nécessaire à la commercialisation de la fibre optique, la collectivité s'est engagée à dénommer l'ensemble des voies communales desservant des habitats.

De ce fait, suivant l'avancement des zonages desservis par la fibre optique, une première identification des voies « sans nom », a été réalisée par les services de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CC.LLA).

Ainsi, conformément aux plans annexés, il est proposé les noms de voies suivants :

- Allée des Vignes d'Or ;
- Chemin des Forgerons ;
- Allée des Paons ;
- Rue du Rabouin ;
- Rue de la Croix Verte ;
- Rue de la Grotte.

Vu l'avis de la commission Aménagement du 01.12.2020,

Il est proposé au conseil municipal,

- **D'APPROUVER** la dénomination des voies comme suit, suivant les plans joints :

- Allée des Vignes d'Or ;
- Chemin des Forgerons ;
- Allée des Paons ;
- Rue du Rabouin ;
- Rue de la Croix Verte ;
- Rue de la Grotte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

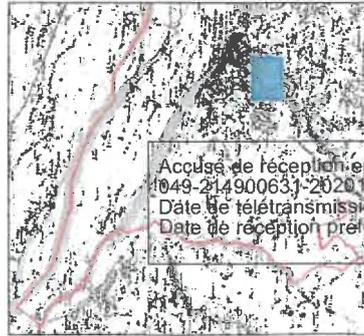
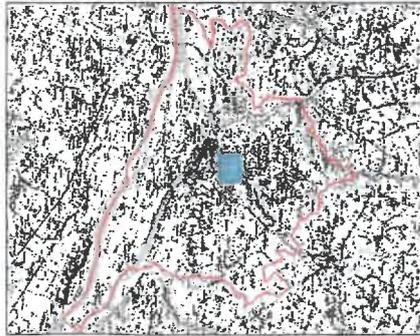
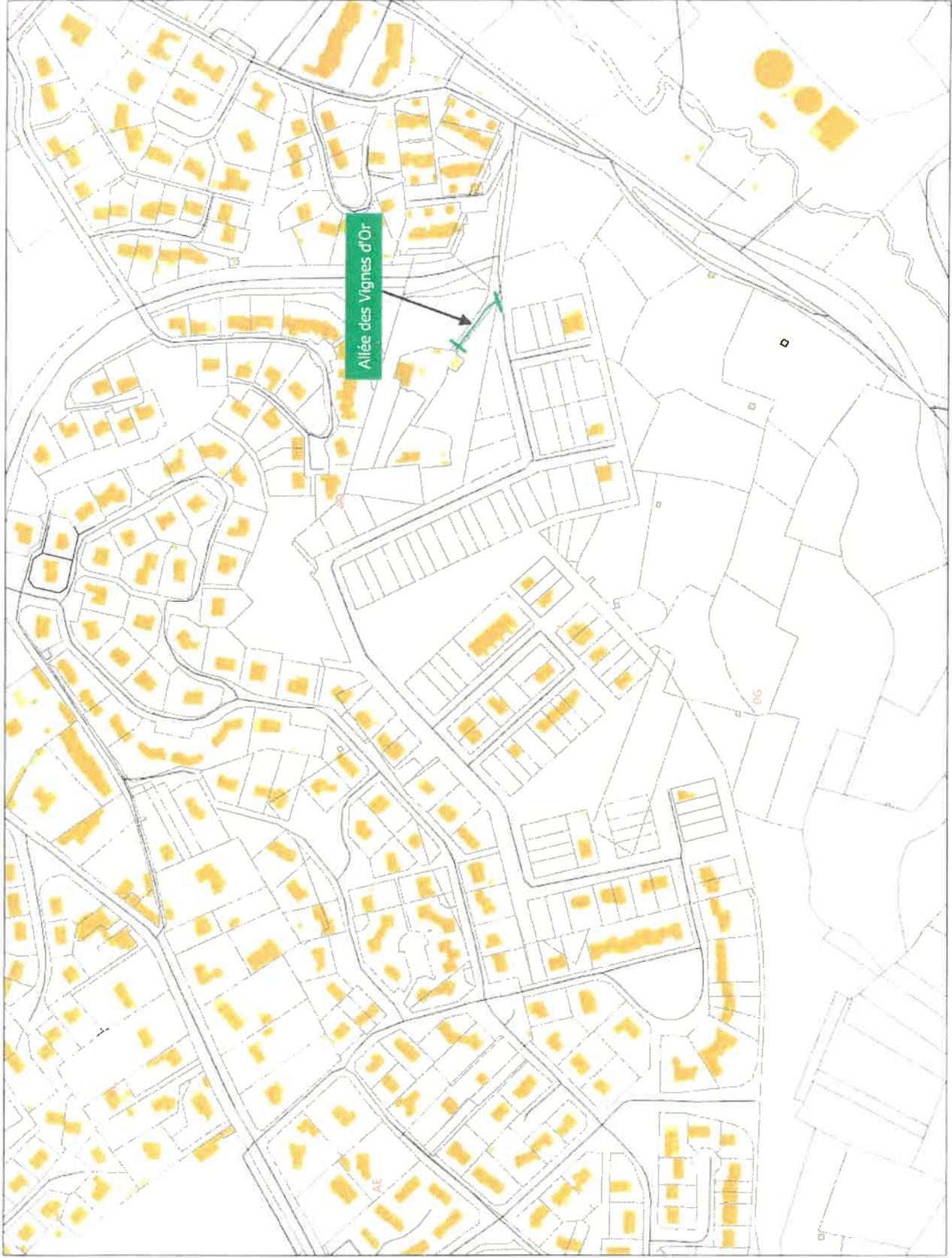
Pour copie certifiée conforme,
Fait à CHALONNES SUR LOIRE,
Le 15 décembre 2020.

Marie-Madeleine MONNIER,
Maire de CHALONNES-SUR-LOIRE.



ANNEXE : Délibération

Plan 2



Accusé de réception en préfecture
049-214900633-20201214-2020-207-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



